

DIRECTION AMENAGEMENT
URBANISME ENVIRONNEMENT
LM/FL

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 MARS 2010

DELIBERATION

OBJET : Lotissement les Cupressus 2 - classement dans le domaine communal des espaces communs – lancement de l'enquête publique réglementaire

Rapporteur : Patrick GARGAM

Le président de l'association syndicale du lotissement les Cupressus 2 a demandé le classement dans le domaine communal des espaces communs.

L'autorisation de lotir a été délivrée le 7 juillet 2003 pour quarante-neuf lots.

Ce lotissement a un linéaire de voirie d'environ 650 mètres, constitué par l'allée des Macareux. Les espaces communs sont répartis ainsi :

	Référence cadastrale	Surface	
Voirie	EV 250	886 m ²	
	AC 569	5 051 m ²	
Total voirie			5 937 m ²
Espace vert - Arboretum - Zones humides	AC 565	107 m ²	
	EW 200	4 223 m ²	
	EV 251	1 992 m ²	
	EV 70	2 090 m ²	
	EV 74	882 m ²	
	EV 75	910 m ²	
	EV 81	2 665 m ²	
	EV 82	2 195 m ²	
	EV 246	14 m ²	
Total espaces verts			15 078 m ²
Surface totale			21 015 m ²

Le conseil municipal, vu l'avis favorable de la commission « développement durable, urbanisme, environnement, déplacements, patrimoine et solidarités », après en avoir délibéré et à l'unanimité,

➤ APPROUVE le principe de classement ;

.../...

- AUTORISE le maire ou l'adjoint délégué à lancer l'enquête publique réglementaire ;
- DONNE tous pouvoirs au maire ou à l'adjoint délégué pour accomplir les différentes formalités.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
L'adjoint délégué,

Patrick GARGAM